



**Les outils de la politique
de massif
et services aux populations
alpines**

JP Chomienne le 04 octobre 2007

Les principaux outils se mettent en place

- Une stratégie claire : le schéma interrégionale de massif
- Un projet partagé: la convention interrégionale de massif
- La mobilisation des moyens de l'union européenne: le Programme Opérationnel de Massif



LE SCHEMA



Un cadre: la politique de la montagne

Loi sur le Développement des Territoires Ruraux
(Art. 9 bis - Loi 85-30 du 9 janvier 1985 modifié
par la loi 2005-157 du 23 février 2005)

Les politiques de massifs sont retracées dans un schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif qui constitue le document d'orientation stratégique du massif. Ce schéma est préparé par le Comité de Massif et approuvé par les conseils régionaux après l'avis des conseils généraux concernés.



Un territoire disposant de nombreux atouts.....

- *Un territoire dynamique*
- *Des paysages variés et des espaces naturels remarquables*
- *Une activité économique soutenue et diversifiée*
 - *Le tourisme*
 - *Des industries traditionnelles restructurées et en partie renouvelées par des industries innovantes*
 - *Une activité maintenue en zone de montagne grâce aux TPE*
 - *Une agriculture ayant su valoriser ses niches*
- *Une situation stratégique au niveau européen*



.... Mais qui reste fragile

- ***De fortes inégalités territoriales***
En particulier pour l'offre de services
- ***Un territoire convoité***
- ***Une économie confrontée à de nombreux défis***
 - ***Des réseaux de transports à compléter et à adapter***
 - ***Une activité touristique à adapter et à diversifier***
 - ***Une agriculture fragilisée et une forêt sous-exploitée***
 - ***Une forte influence des grandes métropoles***
 - ***Bénéficiaire de leur dynamisme***
 - ***Préserver des activités spécifiques***
- ***Des risques naturels omniprésents***
- ***Une entité administrative en construction***

...

Les quatre axes stratégiques du schéma de massif

1. Garantir dans la durée la qualité des ressources naturelles et patrimoniales.

2. Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif.

3. Organiser et structurer le territoire.

4. Inscrire les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational.

...



2 Consolider et diversifier les activités spécifiques de massif

- **Renforcer – diversifier les activités touristiques**
diversification – pluriactivité - tourisme social - stations moyennes
- **Conforter les activités agricoles**
- **Valoriser la forêt**
- **Maintenir, moderniser les activités industrielles**
Liens avec les pôles de compétitivité – Pôles d'excellence rurale
- **Qualifier l'économie résidentielle**
services aux personnes



3 Organiser et structurer le territoire

- **Faciliter les relations entre les différentes parties du massif**

Liaisons interrégionales – accessibilité – multi modalité

- **Mailler le territoire par ses villes et ses bourgs centres**

Services – qualité de vie

- **Assurer la couverture du territoire alpin par la téléphonie mobile, le haut débit, la TNT...**

- **Initier et soutenir les réseaux d'acteurs**

Échange d'expériences -culture commune





Convention interrégionale du massif des Alpes et programme opérationnel de massif 2007-2013



Des axes prioritaires définis lors de l'élaboration du schéma interrégional de massif

- La recherche d'un développement équilibré qui s'appuie sur le secteur touristique, première activité économique du massif.
- La préoccupation d'un développement durable des espaces montagnards, notamment en terme de création d'emplois durables.
- Une recherche de complémentarité avec d'autres programmes en mettant l'accent sur les spécificités du massif.



Convention interrégionale du massif des Alpes 2007-2013

- Sur la période 2007-2013: 61, 73M€ pour l'État et 67,56M€ des Régions
- Tourisme (stations moyennes, refuges, grands itinéraires, équipements pour le sport de haut niveau y compris hors sports d'hiver)
- Risques naturels (politique RTM, protections passives, sites pilotes pour une gestion intégrée)
- Environnement (CBN de Gap, études sur le changement climatique; préservation de la ressource en eau; réseau alpin des espaces protégés.)
- Accompagnement du pastoralisme et du schéma stratégique forestier des Alpes (réseau alpin de la forêt de montagne, études, investissements expérimentaux)
- Services aux populations et aux entreprises (réseaux, animation, expérimentations...)

• ...



Le programme opérationnel FEDER pour le massif

- 34,536M€ à programmer sur 7 ans avec une contrainte forte de gestion, avec un dégagement d'office annuel strict.
- La difficulté récurrente pour la France de mobiliser les contreparties nationales et la nécessité de mettre en avant l'interrégionalité nous conduit à adosser le POIA à des actions de la CIMA.
- Pour tenir compte des contraintes communautaires, ce programme est volontairement ciblé sur deux problématiques spécifiques au massif (économie touristique, gestion des risques naturels et valorisation de la forêt).
- ...



Tourisme (CIMA et POIA)

- **Stations moyennes : (État+régions+FEDER)**
 - Définition d'une station moyenne
 - Diagnostic d'espaces « valléens »
 - Mutations économiques.
- **Refuges (État+Régions+FEDER)**
- **Grands itinéraires alpins (État+Régions+FEDER)**
- **Équipements pour l'excellence sportive (État + Régions +FEDER)**
- ...



Emplois et Services pour l'attractivité du massif (CIMA)

- **Reprise et transmission des TPE** (État + Régions)
- **Sites pilotes pour les services aux populations** (État + Régions)
- **Saisonniers (État + Régions)** Certains des investissements liés aux saisonniers pourront relever de la mesure tourisme
- ...



Gouvernance du dispositif (CIMA et POIA) (1)

- **Commune aux deux dispositifs**
- **Animation par les services des régions et du commissariat de massif.**
- **Comité de programmation :**
 - ... « assure la sélection des projets et le suivi du programme, en prenant en considération les avis et les observations des organismes qualifiés... il est co-présidé par le préfet coordonnateur de massif et les présidents des deux régions alpines »...
 - ... Un comité de pré programmation sera mis en place afin de préparer le comité de programmation. Il sera composé de représentants des services de l'État et des 2 conseils régionaux alpins ; des 9 conseils généraux alpins du trésorier payeur général coordonnateur, de l'agence de l'eau Rhône-Alpes Méditerranée Corse et de l'ADEME ...

...

Gouvernance du dispositif (CIMA et POIA) (2)

- **Comité de suivi:**

Le comité de suivi pilote le programme opérationnel interrégional. Il est co-présidé par le Préfet coordonnateur de massif et les deux présidents des régions alpines. Il a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la qualité de mise en œuvre du programme opérationnel en :

- veillant au respect des dispositions réglementaires,
- examinant les résultats de la mise en œuvre du programme et la réalisation des objectifs fixés,
- approuvant le rapport annuel d'exécution et le rapport final avant la transmission à la commission européenne
- proposant à l'autorité de gestion toute révision pour améliorer la gestion, les moyens d'atteindre les objectifs....,
- coordonnant des actions de communication et de publicité sur le programme opérationnel interrégional
- veillant à une bonne articulation avec les autres programmes opérationnels régionaux



Merci de votre attention

